

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N°60/2022

Réglementant le stationnement devant la gare SNCF de BOUZONVILLE

Le Maire,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiées,

VU les articles L.2212-1 à L.2212-5, et L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2542-1 à L.2542-13 du Code Général de Collectivités

VU les articles R.110-1 à R.110-3, R.411-5, R.411-8, R.415-25, R.415-6 et R.415-9 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant que devant le n°7 avenue de la Gare dans la commune de Bouzonville le stationnement de tout véhicule empêche de mener à bien les activités de la gare SNCF.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit sur le trottoir devant le n°7 avenue de la Gare.

Article 2 : Le stationnement sur l'évidement de bus est autorisé uniquement pour les véhicules de transport de voyageurs.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 3^{ème} partie sera mise en place à la charge de la Commune de BOUZONVILLE.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOUZONVILLE, Monsieur le Directeur des services techniques et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Chef d'escadron - Cdt la Cie de Gendarmerie de Boulay-Moselle
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouzonville
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Police municipale
- Affichage
- Service de communication de la commune
- Archives

Certifié exécutoire
à Bouzonville, le 23 septembre 2022
LE MAIRE

ARMEL CHABANE

Commune de Bouzonville

Hôtel de Ville - 1 place du Général de Gaulle 57320 Bouzonville
Tel 03 87 78 44 44 Email contact@mairie-bouzonville.fr

www.bouzonville.fr

Accusé de réception en préfecture
057-215701061-20220923-602022-AR
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022